

PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 15 juin 2020 à 19h

L'an deux mille vingt, le 15 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-de-Virvée étant assemblé en session ordinaire, au Foyer des Albins, après convocation légale en date du 9 juin 2020, sous la présidence de Monsieur MARTIAL Christophe, Maire

Étaient présents :

M. MARTIAL Christophe, Maire;

Mme LOUBAT Sylvie, M. BRUN Jean-Paul, Mme FOUNAU Magalie, M. POUFFET Frédéric, Mme MARTIN Karine, M. PICARD Romain, Adjoints au Maire ;

Mme VIGNON Annick, Mme DELANNE Sylvie, M. CHASSAIN Patrick, M. GAYE Gilles, M. CHAMBORD Thierry, M. DUPUY Jean-Marc, Mme LANGEVIN Laurence, M. AUDINETTE Ludovic, M. VIDAL Richard, Mme FASILLEAU Christelle, M. LE DIREACH Jérôme, Mme BOUILLOT Stéphanie, M. LAHAYE David, Mme CONTIERO Émilie, Mme GAUSSELAN Cindy, M. RIGAL Jean-Louis, Mme DESCHAMPS Sylvie, Mme SALLES-CLAVERIE Catherine, M. FAUSSEMAGNE Frédéric, M. GUINAUDIE Sylvain, Mme KUBRACK Émilie, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et représentés par pouvoir :

Mme LUMON Pierrette à M. BRUN Jean-Paul

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme FASILLEAU Christelle est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Sujet n°27-20 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Le procès-verbal du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Madame CONTIERO Émilie.

Sujet n°28-20 - Finances - Budget Principal DM n°1

Monsieur GUINAUDIE demande à prendre la parole :

« Nous vous proposons, en ce début de séance, de vous communiquer nos explications de vote afin de faciliter la fluidité de nos décisions. Nous ne reprendrons ainsi pas la parole sur chaque délibération.

Comme nous en avons convenu, lors de notre entretien avec Christophe MARTIAL, nous allons soutenir les délibérations sur la représentation de la commune dans les différents syndicats et instances. De même, considérant la juste représentation de notre groupe au sein des commissions, nous voterons pour leur création et leur composition. Il en sera de même pour le CCAS et CCID.

Nous nous félicitons que vous terminiez le projet d'aménagement du Parc de la Charmille en réalisant la dernière aire de jeu financé par le FST, aménagement commencé en 2010, il restera à faire le calcaire

fin sur le terrain de pétanque et l'installation de 2 bancs (livré depuis longtemps) et dont je demande la pose depuis 4 ans !

Sur le FST permettez-moi de rappeler que j'avais obtenu de rajouter les communes impactées par la LGV, ce qui avait permis à SAINT-ANTOINE d'obtenir un fond de plus de 70 000 € au lieu de 0€ initialement prévu.

Concernant, la délibération N° 38-2020 sur la représentation dans les conseils d'école, nous souhaiterions vous faire une proposition, qui sur la représentation in nomine ne change rien. En effet, vous proposez que les maires délégués représentent le maire et de désigner l'adjointe "aux affaires scolaires" pour représenter le conseil municipal.

L'adjointe au Maire a reçu délégation pour remplir cette mission en son nom. Elle va donc pouvoir le faire auprès des partenaires de la commune, auprès de nos agents, auprès des directeurs d'école, partout sauf dans les conseils d'école! Ceci est d'autant plus vrai, que les maires délégués n'apparaissent pas dans la liste des membres de la commission "Affaires Scolaires".

Par similitude, c'est bien l'adjoint au maire à l'urbanisme qui va signer les autorisations du droit du sol et pas les maires délégués.

Ainsi, il semblerait logique, cohérent que l'Adjointe au Maire en charge des "affaires scolaires" représente le Maire dans les conseils d'école et que les maires délégués représentent le conseil municipal. Il nous semble que nous pouvons nous mettre d'accord sur cette proposition. »

Monsieur MARTIAL le remercie puis expose la nécessité de passer une décision modificative pour corriger une erreur matérielle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter la Décision Modificative n°1 au Budget Principal suivante :

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution des crédits de report	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2111-104-820 - Terrain	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00€	0.00€
Total Général	0€		0	€

Sujet n°29-20 : Finances - Fiscalité directe - Vote des taux 2020

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les taux de la fiscalité pour 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de taux cibles. Les services fiscaux se chargent de l'application lissée sur les communes déléguées.

Madame VIGNON demande s'il est possible d'avoir connaissance des taux pour chaque commune déléguée. Monsieur MARTIAL lui communique les taux applicables en 2020 :

	TH	TFB	TFNB
Aubie-et-Espessas	8,05 %	13,94 %	38,46 %
Saint-Antoine	9,72 %	19,63 %	38,46 %
Salignac	7 ?84 ù	15,88 %	38,46 %

Il précise que les taux cibles seront atteints en 2026.

Madame DELANNE ne comprend pas pourquoi on ne vote pas les taux par commune déléguée.

Monsieur MARTIAL lui répond que c'est une demande de la Direction Générale des Finances Publiques auquel on ne peut se soustraire.

Madame DELANNE trouve que cela n'est pas transparent pour les administrés et décide de s'abstenir. Le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2020, suivant

Taxe d'habitation : 8,15 %
Taxe foncière (bâti) : 15,61 %
Taxe foncière (non bâti) : 38,47 %

Sujet n°30-20: Finances - Budget Annexe Lotissement es Vignes

Monsieur MARTIAL précise que le Lotissement des Vignes était un projet porté par la municipalité de Aubie-et-Espessas. Le lotissement est terminé. Il convient d'en clôturer le budget.

Il y a un résultat positif de 276 190,50 €. Cet excédent sera par la suite affecté au budget principal.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentants, le Budget Annexe 2020 de la façon synthétique suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation - Section de fonctionnement	2 357 878 ,00€	1 141 415,04 €
Réalisation - Section d'investissement	1 141 415,04 €	2 357 878 ,00€
Total cumulé	3 499 293,04 €	3 499 293,04 €

Sujet n°31-20 : Finances - Aire de jeux parc de la charmille - Demande de subvention - complément FST

Monsieur MARTIAL indique que dans le cadre des travaux de la LGV, les communes impactées ont bénéficié d'une aide financière à travers le Fonds de Solidarité Territorial ou le complément FST.

Il s'agit aujourd'hui d'utiliser le solde de ce fonds qui s'élève à 14391 € et qui doit être sollicité avant le 5 iuillet 2020

L'aménagement d'une aire de jeu au Parc de la Charmille rentre dans le cadre des travaux subventionnables.

Madame VIGNON demande où se situe ce parc, Monsieur MARTIAL lui répond que c'est celui qui se situe derrière la Mairie. Elle demande si le projet est abouti. Monsieur MARTIAL lui confirme qu'il l'est, et Monsieur GUINAUDIE précise que la subvention est acquise.

Madame VIGNON demande si la commune historique de Salignac était concernée, Monsieur GUINAUDIE lui répond que seules les communes impactées par la ligne LGV ont pu bénéficier de ce fonds.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres

• D'adopter le plan de financement de l'aménagement d'une aire de jeux au Parc de la Charmille

- De solliciter le complément Fonds de Solidarité Territoriale pour un montant de 14 391 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sujet n°32-20: Finances - Demande de subvention - FDAEC 2020

Monsieur MARTIAL propose de solliciter le FDAEC auprès du Conseil Départemental pour subventionner les travaux de voirie.

Madame DELANNE demande de quels travaux il s'agit, Monsieur MARTIAL lui précise qu'il s'agit de travaux de renforcement de la chaussée sur plusieurs voiries communales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De solliciter l'aide du Département dans le cadre du FDAEC 2020
- D'affecter ce dispositif au financement des opérations suivantes :
 Travaux de renforcement de la voirie communale : 60 900 € H.T.
- Le financement complémentaire de ces opérations est inscrit au budget de l'exercice en cours.

Sujet n°33-20 : Composition du conseil d'administration du CCAS et élection de ses membres

Monsieur le Maire propose de fixer à **16 (seize)** le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS et donc à **8 (huit)** le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le nombre de conseillers d'administration

Après avoir procédé aux opérations de vote à scrutin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les **8 (huit)** membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale élus sont :

Conseillers Municipaux membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.		
Laurence LANGEVINMagalie FOUNAUStéphanie BOUILLOTJean-Marc DUPUY	 Frédéric POUFFET Sylvie DELANNE Sylvie DESCHAMPS Sylvain GUINAUDIE 	

Sujet n°34-20 : Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Energie Électrique de la Gironde

Monsieur MARTIAL propose les candidatures de Monsieur BRUN et Monsieur CHAMBORD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide que les représentants de la Commune de VAL-DE-VIRVÉE au SDEEG sont :

BRUN Jean-Paul

• CHAMBORD Thierry

Sujet n°35-20 : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Électrification du fronsadais

Monsieur MARTIAL propose les candidatures de Monsieur POUFFET et Monsieur DUPUY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner les représentants de la Commune de VAL-DE-VIRVÉE au SIE du Fronsadais suivants :

- POUFFET Frédéric
- DUPUY Jean-Marc

Sujet N°36-20 : : Commission Communale Des Impôts Directs

Monsieur le Maire propose à l'agrément des membres du conseil municipal la liste de trente-deux contribuables sur lesquels portera le droit de nomination de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux suivante qui l'a accepté à l'unanimité :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1 - Jean-Paul BRUN	9 - Cédric DUBLAIX	1 - Claude THEIL	9 - Jean-Louis RIGAL
2 -José ROST	10 - Emilie CONTIERO	2 - Karine MARTIN	10 - David LAHAYE
3 - Frédéric POUFFET	11 - Jean-Paul POIRIER	3 - Frédéric LAHAYE	11 - Cathy DUHAU
4 - Jean-Marc DUPUY	12 - Frédéric FAUSSEMAGNE	4 - Patricia CHAGNEAU	12 - Alexis ROUSSELIN
5 - Emilie KUBRACK	13 - Patrick CHASSAIN	5 - Sylvie DELANNE	13 - Romain PICARD
6 - Florence CHAUMES	14 - Jérôme LE DIREACH	6 - Gilles GAYE	14 - Richard VIDAL
7 - Annick VIGNON	15 - Magalie FOUNAU	7 - Michel FAGET	15 - Marine HALLEUX
8 - Sylvie LOUBAT	16 - Jean-Luc FLAMBEAU	8 - César COLAVOLPE	16 - Serge NUEL
(hors commune)	(hors commune)	(hors commune)	(hors commune)

Sujet n°37-20 : CNAS - désignation des délégués

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner au CNAS :

- Monsieur MARTIAL Christophe comme délégué élu
- Madame **DUGAS Sylvie** comme déléguée du personnel et correspondante

Sujet N°38-20 : Écoles communales - Conseils D'école - Désignation Des Membres

Conformément à la proposition de Monsieur GUINAUDIE, Monsieur MARTIAL propose de désigner l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires comme représente du Maire et les Maires délégués comme représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'écoles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés désigne comme membres des conseils d'école :

- Représentant du Maire dans les conseils d'école : Mme FOUNAU Magalie
- Membre du Conseil Municipal :
 - M. POUFFET Frédéric pour le Conseil d'école des Petits Albins
 - M. BRUN Jean-Paul pour le Conseil d'école de Jean BEYNEL
 - Mme LOUBAT Sylvie pour le Conseil d'école de Jacques COLAVOLPE

Sujet n°39-20 : Commissions Municipales

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer six (6) commissions permanentes, chacune sera composée du Maire, Président de droit, d'un adjoint au Maire et de sept conseillers municipaux.

- Commission n° 1 : Organisation générale, finances, prospective
- Commission n°2 : Urbanisme, environnement, cadre de vie, transition énergétique
- Commission n°3 : Social, Jeunesse, Solidarité, Affaires scolaires
- Commission n°4 : Voirie, Bâtiments, Cimetières
- Commission n°5 : Culture, Patrimoine, Citoyenneté, Vie associative
- Commission n° 6 : Communication, Animations

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée et arrête la composition des commissions de la façon suivante :

Commission n°1 : Organisation Générale, Finances, Prospective		
Sylvie LOUBAT, <i>Adjointe</i>	Frédéric POUFFET	
Sylvie DELANNE	Magalie FOUNAU	
Annick VIGNON	Cathy SALLES-CLAVERIE	
Jean-Paul BRUN	Sylvain GUINAUDIE	

Commission n°2 : Urbanisme, Environnement, Cadre de Vie, Transition Énergétique	
Frédéric POUFFET, <i>Adjoint</i>	Émilie CONTIERO
Thierry CHAMBORD	Jérôme LE DIREACH
Annick VIGNON	Émilie KUBRACK
Ludovic AUDINETTE	Jean-Louis RIGAL

Commission n°3 : Social, Jeunesse, Solidarité, Affaires Scolaires		
Magalie FOUNAU, <i>Adjointe</i>	Pierrette LUMON	
Stéphanie BOUILLOT	David LAHAYE	
Christelle FASILLEAU	Sylvie DESCHAMPS	
Jean-Marc DUPUY	Émilie KUBRACK	

Commission n°4 : Voirie, Bâtiments, Cimetières

Jean-Paul BRUN, Adjoint Gilles GAYE Ludovic AUDINETTE Patrick CHASSAIN Jean-Marc DUPUY Laurence LANGEVIN Sylvain GUINAUDIE Cathy SALLES-CLAVERIE

Commission n°5 : Culture, Patrimoine, Citoyenneté, Vie Associative

Karine MARTIN, Adjointe Sylvie DELANNE Richard VIDAL Christelle FASILLEAU Cindy GAUSSELAN Laurence LANGEVIN Jean-Louis RIGAL Frédéric FAUSSEMAGNE

Commission n°6 : Communication, Animations

Romain PICARD, Adjoint Émilie CONTIERO Cindy GAUSSELAN Pierrette LUMON Stéphanie BOUILLOT Karine MARTIN Sylvie DESCHAMPS Frédéric FAUSSEMAGNE

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

D2020-09	Attribution de la prime exceptionnelle (adoptée par Monsieur MERCADIER)
D2020-10	Contrat de prestation de service - fauchage voies communales
D2020-11	Convention bipartite de partenariat avec Trésor Public en matière de recouvrement des collectivités locales

D2020-09 : Monsieur GUINAUDIE regrette que l'ancien Maire n'ait pas associé les élus à cette décision car il considère que le passage devant le Conseil Municipal aurait permis une reconnaissance collective du travail produit durant cette période.

D2020-10 : Madame DELANNE demande si le contrat ne concerne que les voies municipales, Monsieur MARTIAL lui répond que oui.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h10